

---

## Compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2013

### **Approbation procès-verbal réunion antérieure**

Après une observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

### **Divers**

✓ **Riverains route « La forêt »** : Suite à une plainte des riverains de cette voie endommagée par les travaux relatifs à la LGV/SEA, les agents communaux ont fait le nécessaire pour reboucher les trous bien que cette réfection soit à la charge de COSEA. Les discussions entre COSEA et la Préfecture sont toujours houleuses sur ces sujets, il est à noter tout de même que des panneaux d'interdiction à la circulation des poids lourds ont été apposés sur certaines voies.

✓ **Changement de Communauté de communes** : Chaque maire de ces communautés de communes a reçu un courrier confirmant le choix de la municipalité.

✓ **Extension terrasse du bar « Le Madison »** : Après contact avec les Services Territoriaux d'Aménagement (S.T.A.) du Conseil Général, la commune doit s'assurer que la rue de la mairie lui a bien été rétrocédée. L'assurance de la commune a précisé qu'en cas d'accident routier, c'est l'assureur du conducteur du véhicule qui serait incriminée sauf s'il s'agit d'un défaut d'entretien de la voirie. Le panneau de priorité ne constitue pas de gêne pour l'élaboration de ce projet.

✓ **Travaux église** : Les quelques travaux demandés ont été effectués, la commune est en attente du devis de réfection de la toiture endommagée.

### **Réforme nouveaux rythmes scolaires**

L'Inspection académique a sollicité M. le Maire pour faire une réponse rapide sur le positionnement de la commune par rapport à cette future organisation. Or les textes gouvernementaux ne sont pas très précis et font place à certains questionnements. Les élus souhaitent vivement recueillir l'avis des acteurs majeurs de ce changement, à savoir les parents, les enseignants et les personnels municipaux concernés. Une réunion sera organisée le samedi 2 février à 10h30 à la mairie afin d'engager un débat et d'aborder les conséquences, notamment financières, engendrées par le dispositif qui sera choisi. Le conseil d'école qui se tiendra le 11 février débattera également sur ce sujet. Le conseil municipal se doit de délibérer avant le 31 mars prochain s'il souhaite surseoir à la mise en place du décret et ce pour la rentrée 2014.

### **Aménagement foncier et LGV-SEA**

M. le Maire rappelle que, dans le cadre du projet LGV-SEA, la commune doit récupérer 2 hectares au vu des fossés, chemins communaux annexés par ce projet. Dès le début du projet, le souhait de récupérer ces 2 hectares, à des fins de création d'une retenue collinaire, au lieu-dit « Les penlous » le long du chemin rural n°1, a été avancé. Les élus demandent, à l'unanimité, la réaffectation des 2 hectares dans ce secteur. Un avis sera demandé au Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI) concernant cette future retenue collinaire.

## **Assainissement**

### **Station d'épuration et dévolution des travaux**

La solution de silos à boue plutôt que la filtration par roseaux est retenue permettant une réduction des coûts non négligeable. Sur les 3 entreprises, SAUR, MSE et FOURNIE, la SAUR, la mieux-disante, est retenue pour un montant de 787 176 €HT. L'échange de terrain nécessaire à cette réalisation se fera lorsque le dossier sera plus avancé. Une enquête publique sera alors nécessaire, elle regroupera également l'aliénation de chemins privés communaux nécessaires au projet LGV-SEA.

**Durée d'amortissement station d'épuration :** La durée d'amortissement de ces travaux diffère selon qu'il s'agissent des travaux de structure ou des éléments techniques. Ce point fera l'objet d'une étude dans le cadre de la préparation du budget de l'assainissement.

**Assainissement – fuite après compteur et facturation dégrèvement :** Un décret de septembre 2012 applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2013, stipule que le surplus de consommation d'eau potable occasionné lors d'une fuite après compteur n'entre pas en compte dans le calcul de la redevance assainissement si l'abonné a bénéficié d'un écrêtement de sa facture d'eau potable. Saisi d'une telle demande, les élus décident d'appliquer ce décret dès maintenant.

### **Budget- Finances**

**Renouvellement ATESAT :** Les élus décident de renouveler la convention d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire pour la période 2013-2015 pour un montant forfaitaire annuel de 258,98 €.

**Adhésion au FLES :** Le Fonds Local Emploi Solidarité offre une aide à la commune pour l'orientation, formation des agents en contrat aidé. Les élus décident d'octroyer 300 € de subvention à cette structure.

### **Travaux communaux**

**Réhabilitation des Logements Locatifs n°1 (Impasse du Vieux Bourg) :** Les élus avaient sollicité le PACT 37 (Protection Amélioration Conservation Transformation) sur un projet de réhabilitation de l'immeuble d'appartements locatifs sis impasse du vieux bourg. Les travaux envisagés, avec transformation de logements T1 en T2 ou T3 sont estimés à 356 000 € et la commune garderait à sa charge 273 000 €. Compte tenu des montants annoncés, le PACT a été invité à étudier une hypothèse ne prévoyant que la seule transformation de deux logements au rez-de-chaussée en un seul logement accessible et aménagé pour des personnes à mobilité réduite.

### **Réunions à venir**

- Réunion rythmes scolaires  
organisée par l'Inspection académique **Lundi 28 janvier** à 17h00 à Nouâtre
- Réunion-débat rythmes scolaires  
rencontre parents, enseignants et personnel concerné **Samedi 2 février** 10h30 – Mairie
- Réunion CCAS **Mardi 5 février** à 17h00 – Mairie
- Conseil d'école **Lundi 11 février** à 18h00 - Mairie
- Prochains CM **Vendredi 22 février** à 20h00 – Mairie  
**22 mars - 26 avril– 31 mai – 5 juillet**

### **Questions diverses**

- Céline LEBOEUF fait état de fuites importantes émanant de la toiture de la salle polyvalente. Une intervention va être programmée.
- Thierry ROY constate que les rues sont balayées manuellement et s'inquiète de la non-utilisation de la balayeuse. M. le Maire stipule que les dernières utilisations n'étaient pas probantes et que de nouveaux essais seront faits dès le printemps ou qu'il conviendra peut-être de faire appel à un sous-traitant.
- Anita RAVION demande le coût d'investissement de la saleuse. Son coût est de 850 € et son utilisation s'avère très efficace.
- Céline LEBOEUF s'inquiète de la suite donnée à la rencontre avec le lotisseur des « Margallières » suite aux inondations d'octobre. Un problème d'infiltration dans le réseau des eaux usées a été constaté dû à la défection d'un joint. Si les travaux ne sont pas faits rapidement, la municipalité s'en chargera. Par contre, un fossé sur la commune de Thilouze est bouché et peut créer des soucis, Arlette DUCHENE se charge d'avertir la commune de Thilouze.

Le secrétaire de séance